



L'Union européenne impose aux Etats membres, à compter du 19 janvier 2013, une harmonisation des 130 modèles de permis de conduire existants.

Certaines catégories de permis de conduire existantes sont ainsi modifiées et six nouvelles catégories sont créées.

Pour les personnes qui passeront leur permis entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013, un permis rose en trois volets (modèle de transition) présentera ces nouvelles catégories de permis. Ces nouveaux titres seront valides 15 ans (5 ans pour les poids lourds et les transports en commun).

Pour les personnes qui passeront leur permis après le 16 septembre 2013, la délivrance du nouveau permis à puce sera automatique.

Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033.

Pour plus d'infos : [cliquer ici](#)